

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le jeudi 15 décembre 2011, à 15 h, au salon gris de la Maison de la région à Saguenay (arr. Jonquière).

PRÉSENCES

Membres du conseil d'administration avec droit de vote

	Comité plénier	Séance publique
M. Georges Bouchard, président	X	X
M. Marc Asselin	X	
M. Florent Bégin	X	X
M. Jean-Pierre Boivin	X	X
M. Luc Boivin		
M. Jean-Marie Claveau	X	X
M. Engelbert Cottenoir	X	X
M. Dominique Dufour	X	X
M. André Fortin	X	X
Mme Liz S. Gagné		
M. Bernard Généreux	X	X
M. Jean-Denis Gill	X	X
M. Michel Larouche	X	X
Mme Marie-Luce Martin	X	X
M. Bernard Noël		
M. André Paradis	X	X
Mme Édith Pelletier		
M. Marc Pettersen	X	X
M. Gilles Potvin	X	X
M. Georges Simard	X	X
M. Jean Tremblay		
Un siège à combler – représentation de la société civile		

Membres du conseil d'administration sans droit de vote

M. Stéphane Bédard, député du comté Chicoutimi	X	
M. Alexandre Cloutier, député du comté Lac-Saint-Jean		
M. Sylvain Gaudreault, député du comté Jonquière		
M. Serge Simard, député du comté Dubuc, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune (MRNF), ministre responsable de la région		
M. Denis Trottier, député du comté Roberval		

Représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (observateur)

M. Gilles Gauthier, directeur régional par intérim	X	X
--	---	---

Membres du personnel

M. Marc Dubé, directeur général	X	X
M. Alain Belley, conseiller en développement, secrétaire d'assemblée	X	X
Mme Manon Boily, conseillère en développement	X	X
M. Serges Chiasson, conseiller en développement, chef d'équipe de la CRRNT	X	
Mme Marlène Dumais, conseillère en développement	X	
M. Jocelyn Fortin, conseiller en développement		
M. Aldé Gauthier, conseiller en développement	X	X
M. Mathieu Gravel, coordonnateur des communications	X	X
Mme Ursula Larouche, conseillère en développement	X	X
M. Frédéric Martineau, conseiller en développement		
M. François Villeneuve, conseiller en développement		

Observateurs

Mme Cynthia Tardif, bureau de comté du député de Lac-Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier	X	X
Mme Christine Sauvageau, bureau de comté du député de Roberval, M. Denis Trottier		
Mme Denise Turcotte, bureau de comté du député de Jonquière, M. Sylvain Gaudreault	X	X
Mme Dominique Gagné, bureau de comté du député de Chicoutimi, M. Stéphane Bédard	X	X
Mme Martine Girard, bureau de comté du député de Dubuc et ministre responsable de la région, M. Serge Simard	X	X

1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion

Le quorum constaté, le président adresse un mot de bienvenue aux membres présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Engelbert Cottenoir, appuyé par M. André Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la réunion tel que lu et reproduit ci-après et de maintenir ouvert l'article « Affaires nouvelles » pour la durée des présentes délibérations.

Que soient ajoutés les articles suivants:

- 4.1.2 Rencontre Hydro-Québec
- 4.2.2 Liaison ferroviaire Chibougamau–Saint-Félicien–Port-Saguenay
- 6.2 Aires protégées – bilan
- 6.3 E. Tremblay & Fils – transfert de CAAF
- 6.4 Portrait régional de la biomasse
- 6.5 Produits Forestiers Résolu (PFR)
- 7.1 Fonds de la recherche en agroalimentaire axé sur l'agriculture nordique (FRAN-02) – demande d'appui

(CRÉ–CA–15-12-11 / 2)

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 17 novembre 2011
 - 3.2 Suivi
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 3 novembre 2011
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) – rapport du président
 - 4.1.1 Politique sur le regroupement des achats – CRAG – suivi
 - 4.2 Commission des Transports – rapport du président
 - 4.2.1 Table VHR
 - 4.3 Comité-conseil FDR – recommandations
 - 4.4 Crédits d'impôt aux régions ressources
 - 4.5 Fêtes du 175^e anniversaire de la région – suivi
 - 4.6 Nomination des représentants et représentantes de la société civile – recommandation du comité exécutif
 - 4.7 Plan Nord – rapport de la rencontre des 5, 6 et 7 décembre 2011
 - 4.8 Fonds québécois d'initiatives sociales
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Compensation des émissions de gaz à effet de serre
 - 5.2 Transfert d'emplois Hydro-Québec
6. Ressources naturelles
 - 6.1 Entente sur la forêt boréale canadienne
7. Ententes spécifiques et administratives
8. Table Québec-Régions
9. Correspondances
 - 9.1 Projet de Loi 499 – Loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation
10. Affaires diverses
11. Période de questions
12. Prochaine réunion
13. Clôture de la réunion

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 17 novembre 2011

Il est proposé par M. Jean-Pierre Boivin, appuyé par M. André Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 octobre 2011 tel que rédigé.

(CRÉ-CA-15-12-11 / 3.1)

3.2 Suivi

Les éléments requérant un suivi ont été réalisés. Certains sujets reviennent à l'ordre du jour de la présente rencontre.

3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 3 novembre 2011

Le conseil d'administration reçoit dépôt du procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 3 novembre 2011.

4. Dossiers en cours

4.1 Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) – rapport du président

4.1.1 Politique sur le regroupement des achats – CRAG – suivi

Le président fait part des résultats d'une rencontre récente avec des représentants du cabinet politique du ministre de la Santé, les dirigeants régionaux du CRAG et des représentants de l'Agence de la santé. Ces échanges ont permis de faire valoir les appréhensions de la région en regard du projet de loi sur le regroupement des achats à l'échelle provinciale, de débattre de notre point de vue sur la question et de faire part des recommandations du dernier conseil d'administration, notamment en ce qui a trait au fractionnement des appels d'offres.

Le président a, entre autres, suggéré d'introduire dans ce projet de loi des références explicites à la future politique sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux (MAMROT) ainsi que l'obligation pour les ministères de tenir compte des paramètres imposés par la loi sur le Développement durable. Ces critères pouvant contribuer à une appréciation plus favorable des soumissions en provenance de nos régions.

Une rencontre avec le Ministre de la santé, afin de motiver plus à fonds le positionnement régional dans ce dossier, est prévue à court terme.

Finalement, le président informe que seule la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est dite préoccupée par cette question et a fait des représentations politiques en ce sens.

4.1.2 Rencontre Hydro-Québec

Le président informe de la tenue prochaine d'une rencontre avec des représentants de la société d'État Hydro-Québec au cours de laquelle seront abordés notamment les questions relatives à l'accréditation d'entreprises régionales en montage de ligne, l'approvisionnement en denrées alimentaires des chantiers sur la ligne La Doré–Bout-de-l'Île et le maintien des effectifs en région.

4.2 Commission des Transports – rapport du président

4.2.1 Table VHR

Le président de la table VHR, M. Michel Larouche, informe du lancement récent d'une campagne de sensibilisation auprès des motoneigistes. Cette initiative s'inscrit en continuité des travaux et des engagements convenus entre les membres de la table et les représentants des producteurs agricoles qui doivent concéder des droits de passage. Le conseil d'administration prend connaissance des outils de communication développés à cette fin.

4.2.2 Liaison ferroviaire Chibougamau–Saint-Félicien–Port-Saguenay

Le président rappelle les échanges récents avec des représentants de la région Nord-du-Québec, notamment les maires de Chibougamau et Chapais, et des délégués de Port-Saguenay. En suivi de cette rencontre, le conseil d'administration de la CRÉ Baie-James vient d'adresser aux autorités portuaires une demande afin qu'un siège sur le conseil d'administration de Port-Saguenay soit octroyé à la représentation de ce territoire. Copie de cette requête est déposée séance tenante.

Il est proposé par M. Gilles Potvin, appuyé par M. Michel Larouche et résolu à l'unanimité que la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean appuie la requête adressée par la CRÉ Baie-James aux dirigeants de Port-Saguenay par laquelle celle-ci sollicite un siège sur le conseil d'administration de cette instance pour assurer une représentation adéquate des intérêts de ce territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord.

(CRÉ–CA–15-12-11 / 4.2.2)

4.3 Comité-conseil FDR – recommandations

Aucun dossier n'est porté à l'ordre du jour.

4.4 Crédits d'impôt aux régions ressources

Le président informe qu'il doit rencontrer la semaine prochaine la direction régionale du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) afin d'évaluer dans quelle mesure la récente politique de soutien à l'entrepreneuriat rejoint les propositions élaborées par la région en vue de compenser les effets de la réduction progressive des crédits d'impôt aux régions ressources.

4.5 Fêtes du 175^e anniversaire de la région – suivi

Une rencontre aura lieu dans les prochains jours avec la direction des Fêtes du 175^e anniversaire de la région afin de présenter et de préciser les conditions rattachées à l'aide financière accordée par la CRÉ (FDR). Le président et le directeur général participeront à ces échanges.

4.6 Nomination des représentants et représentantes de la société civile – recommandation du comité exécutif

Mme Marlène Dumais est invitée à faire rapport de la rencontre du 29 novembre dernier avec des représentants d'organisations associées à la société civile, à commenter les consensus qui s'en dégagent et à faire part de la recommandation du comité exécutif.

Le conseil d'administration reçoit copie du compte rendu de cette rencontre.

Sur ce, **il est proposé** par M. Dominique Dufour, appuyé par M. Marc Pettersen et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration, sur la recommandation du comité exécutif, entérine les éléments consensuels qui se dégagent des échanges du 29 novembre dernier avec une douzaine d'organisations représentatives de la société civile sur le processus de nomination de leurs représentants et représentantes au conseil d'administration.

Le processus de désignation suivant s'appliquera à compter des présentes:

- Un appel de candidatures est lancé auprès d'organisations d'envergure régionale;
- L'appel de candidatures fait mention des directives, des règles et des critères édictés par la CRÉ;
- La personne intéressée à postuler doit être membre en règle du conseil d'administration de l'organisme régional ou y occuper un poste en autorité. Sa candidature doit être appuyée par le conseil d'administration de l'organisme (résolution en bonne et due forme);
- La personne intéressée doit soumettre sa candidature sur le formulaire prévu à cet effet;
- À la clôture du processus de mise en candidature, une liste des candidatures est confectionnée à partir des formulaires reçus et conformes;
- Les candidatures sont portées aux voix lors d'une rencontre à laquelle sont conviées les organisations régionales;
- L'élection se déroule selon un mode de scrutin à plusieurs tours jusqu'à ce qu'il ne reste que le nombre requis de candidates et/ou de candidats;
- Les noms des candidates et/ou des candidats élus sont soumis au conseil d'administration de la CRÉ pour acceptation finale;
- La rencontre régionale devient un lieu d'échanges annuels entre les représentants de la société civile et le conseil d'administration de la CRÉ;
- Le critère de la représentation territoriale équilibrée entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean est maintenu;
- L'application des critères d'équité hommes / femmes et de la représentation des jeunes demeure à la discrétion et au bon jugement des organisations;

- Celles-ci peuvent introduire, de leur propre chef, des critères de représentation additionnels;
- Le terme d'un mandat est de deux ans;
- Aucune limitation n'est imposée quant au nombre de mandats que peuvent assumer les représentants et les représentantes élus de la société civile;
- La règle d'alternance annuelle des sièges venant en élection est maintenue (4/3).

(CRÉ-CA-15-12-11 / 4.6)

Ce processus s'amorcera dès les prochains jours de manière à pouvoir tenir l'assemblée régionale (élection) en début février et le dépôt des candidatures pour acceptation au conseil d'administration du 16 février prochain.

4.7 Plan Nord – rapport de la rencontre des 5, 6 et 7 décembre 2011

La direction générale fait part de sa participation à une session de formation d'une durée de trois jours à Montréal la semaine dernière. Il en ressort notamment que la préoccupation « forêt » a été peu présente à cette occasion contrairement à celle sur les « mines ».

4.8 Fonds québécois d'initiatives sociales – suivi

On informe que les portraits locaux par territoire de CSSS en région sont complétés et déposés. Ces derniers permettront de dresser, d'ici le 31 mars prochain, le plan d'action régional en matière de lutte à la pauvreté et de conclure avec le ministère l'Alliance pour la solidarité.

Sur l'intervention de M. Florent Bégin, il est confirmé que les projets émanant de la communauté autochtone pourront avoir accès au fonds régional du FQIS au même titre que les projets en provenance des autres secteurs de la région.

5. Affaires nouvelles

5.1 Compensation des émissions de gaz à effet de serre

Il est proposé par M. Jean-Denis Gill, appuyé par M. Georges Simard et résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation du comité exécutif ayant pour effet de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par la première année d'activités des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), en procédant à l'achat de crédits de carbone réguliers issus du partenariat Carbone boréal et de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, au coût de 885,85\$. Que cette procédure soit mise en vigueur jusqu'à l'échéance du mandat actuel des TLGIRT, soit le 31 mars 2013; que l'on adapte cette formule de compensation aux rencontres du conseil d'administration et; que l'on évalue la faisabilité financière d'une approche similaire pour l'ensemble des activités de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

(CRÉ-CA-15-12-11 / 5.1)

5.2 Transfert d'emplois Hydro-Québec

M. Jean-Marie Claveau, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, intervient en réaction à la récente décision des dirigeants d'Hydro-Québec de fermer le service des ressources humaines à Saguenay et son transfert dans la région de Montréal. Monsieur Claveau dénonce ce geste centralisateur de la société d'État qui ajoute à une série de mesures similaires prises ces dernières années et qui, progressivement, minent l'importance stratégique du bureau régional et privent la région d'emplois bien rémunérés.

Rappelant que le Conseil des maires de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, mardi dernier, une résolution dénonçant cet état de fait, il demande à la CRÉ d'en faire sienne.

Service des ressources humaines au Saguenay–Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec annonce la fermeture de son service des ressources humaines au Saguenay–Lac-Saint-Jean et son transfert à Montréal;

ATTENDU QUE cette décision entraîne dans l'immédiat l'élimination d'une dizaine d'emplois au bureau régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean ce qui contribue, de nouveau, à réduire ses services dans la région et à miner l'importance stratégique de son bureau régional;

ATTENDU QUE cette décision intervient quelques mois à peine après le transfert de son service de paie de Saguenay vers Québec;

ATTENDU QUE ce transfert s'opère au profit du siège social de l'entreprise implanté à Montréal, soit dans une région qui profite déjà amplement de la concentration des emplois chez Hydro-Québec et des retombées économiques substantielles qui en résultent;

ATTENDU QUE le Saguenay–Lac-Saint-Jean connaît un taux de chômage préoccupant, aggravé ces dernières années par les effets d'une crise structurelle et conjoncturelle de son industrie forestière et que, dans ce contexte, chaque emploi maintenu ou créé compte;

ATTENDU QUE de l'avis de la Conférence régionale des élus (CRÉ), Hydro-Québec, en sa qualité de société publique propriété des Québécoises et des Québécois, doit afficher une réelle préoccupation à l'égard du soutien aux économies des régions-ressources, préoccupation qui doit se traduire entre autres par le maintien dans ces régions d'une diversité de services administratifs et techniques et la présence équitable et significative de ses ressources humaines;

ATTENDU QUE cette décision va à l'encontre des objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec dans le cadre de son projet de politique dévoilée récemment pour assurer l'occupation du territoire et la vitalité des milieux qui stipule notamment « *qu'il est opportun d'inscrire l'occupation et la vitalité des territoires comme priorité nationale et d'en faire un projet de société à part entière* »;

ATTENDU QUE les mesures prévues par cette loi doivent concourir « à renforcer l'efficacité et la cohérence des actions gouvernementales au bénéfice des collectivités en matière d'occupation et de vitalité des territoires, ainsi qu'à assurer l'imputabilité de l'Administration en la matière par des moyens de suivi et de reddition de comptes ».

À CES CAUSES :

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean:

- déplore et condamne la décision de la société Hydro-Québec de réduire à nouveau ses activités au bureau régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean en procédant au démantèlement du service des ressources humaines et son transfert à Montréal, entraînant l'élimination d'une dizaine d'emplois dans la région;
- dénonce auprès du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Clément Gignac, cette décision qui s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années chez Hydro-Québec en faveur d'une centralisation des emplois de services vers les grands centres et la réduction de l'importance stratégique de son bureau régional au Saguenay–Lac-Saint-Jean, région-ressource productrice d'énergie;
- interpelle le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), M. Laurent Lessard, afin que les sociétés d'État, notamment Hydro-Québec, soient assujetties à la future politique sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux et, qu'à ce titre, elles soient imputables en cette matière par des moyens de suivi et de reddition de comptes.
- invite les instances des grands partis politiques du Québec à lui faire part de leur orientation et positionnement politiques eu égard à la répartition et au maintien des effectifs des sociétés d'État dans les régions ressources.

(CRÉ–CA–15-12-11 / 5.2)

6. Ressources naturelles

6.1 Entente sur la forêt boréale canadienne

Le président confirme que la région s'est assurée d'une présence sur le comité provincial de mise en œuvre de cette entente. La région y est représentée par M. Réjean Gagnon. Celui-ci sera rencontré prochainement afin de faire le point sur ce dossier et de mesurer la pertinence pour la région d'y maintenir une présence et ce, à la lumière de sa première participation aux travaux de ce comité.

6.1.1 Fonds boréal – état de situation

Pas de nouveaux développements à ce sujet. Par contre, le préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Jean-Pierre Boivin, invite la CRÉ à se pencher rapidement sur le mécanisme de gestion et les règles de gouvernance de ce nouveau fonds.

6.2 Aires protégées – bilan

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du bilan cartographique des restrictions à l'exploitation forestière en région. Ainsi, de vastes portions de la forêt publique se retrouvent soustraites de la possibilité forestière notamment en raison des aires protégées, des zones réservées au caribou forestier, des territoires de parcs et autres affectations territoriales. Ce bilan demeure cependant incomplet notamment puisque la villégiature de même que les impacts de l'approche éco-systémique n'y sont pas répertoriés.

6.3 E. Tremblay & Fils – transfert de CAAF

Considérant que Produits forestiers Petit Paris (PFPP) est une entreprise en copropriété 50 % – 50 % entre la Coopérative forestière Petit Paris (CFPP) et Produits forestiers Résolu (PFR);

Considérant que pour l'achat et la relance des activités de E. Tremblay & Fils Itée en 2008, CFPP a contracté un emprunt important auprès de PFPP qui vient à échéance le 31 décembre 2011;

Considérant qu'un défaut de remboursement met en péril le pourcentage d'actionariat de CFPP dans PFPP et aurait comme conséquence d'augmenter le contrôle de Produits forestiers Résolu (PFR) sur PFPP;

Considérant que depuis les trois dernières années, ce volume de bois résineux de 45 100 m³ a été transféré ponctuellement à PFPP;

Considérant que la Conférence régionale des élus (CRÉ) avait refusé, en 2008, la demande de transfert du volume résineux de E. Tremblay & Fils Itée (ETF) vers Produits forestiers Petit Paris (PFPP) afin de répondre à la demande d'augmentation du volume résineux des scieries indépendantes.

À CES CAUSES :

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean :

- recommande positivement le transfert du volume de bois résineux de 45 100m³ de E. Tremblay & Fils Itée (ETF) vers Produits forestiers Petit Paris (PFPP) et ce, conditionnellement à ce que la Coopérative forestière Petit Paris (CFPP) fasse la démonstration de l'exactitude des informations financières présentées (la valeur attribuée au volume de bois transféré, le montant de l'emprunt à rembourser, l'investissement de Produits forestiers Résolu (PFR) dans Produits forestiers Petit Paris (PFPP), etc);
- demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que ce volume de bois sera offert aux enchères publiques ou en garantie d'approvisionnement pour les scieries indépendantes s'il advenait que Produits forestiers Résolu devienne l'actionnaire majoritaire ou l'unique propriétaire de l'entreprise;

- réitère sa demande exprimée en 2008 pour l'octroi d'un volume de bois résineux aux scieries indépendantes afin de leur permettre de maintenir en opération une faction de travail annuellement.

(CRÉ-CA-15-12-11 / 6.3)

6.4 Portrait régional de la biomasse

Il est mentionné qu'un mandat a été confié à un consultant afin de dresser un portrait (inventaire) sur le volume, la disponibilité et la localisation de la biomasse au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce portrait devrait être disponible à la fin janvier 2012.

6.5 Produits Forestiers Résolu (PFR)

Considérant le mandat donné par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune à l'effet que la Conférence régionale des élus (CRÉ), à titre d'interlocuteur privilégié, puisse, dans le cadre des discussions entourant le renouvellement du bail de location des forces hydrauliques pour le barrage et la centrale Jim Gray, lui présenter la position régionale concernant cette entente;

Considérant que la CRÉ a tenu une consultation populaire le 6 novembre 2005 sur la gestion des ressources naturelles du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que 102 876 personnes ont pris part à cette consultation et que 92,5 % des électeurs ont répondu favorablement à la question suivante :

Acceptez-vous de donner à votre municipalité le mandat de négocier une entente, avec le gouvernement du Québec, sur la gestion de nos ressources naturelles basée sur les deux principes suivants :

1. *Que nos ressources naturelles (territoire, forêt, eau, faune et mines), de même que les redevances payées pour leur exploitation et les emplois publics reliés à leur gestion, soient gérés par la région ?*
2. *Que toute l'énergie privée, produite dans la région à des fins industrielles, serve exclusivement au développement industriel et à la création d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean ?*

Considérant que la compagnie AbitibiBowater détient une puissance installée de 170,4 mégawatts sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour des fins d'autoproduction industrielle;

Considérant qu'historiquement ses installations hydroélectriques ont alimenté et alimentent toujours en énergie les usines de pâtes et papiers d'Alma et de Kénogami;

Considérant que depuis 1999, Abitibi Consolidated inc. (maintenant AbitibiBowater) a acquis différents actifs dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont une papetière et des scieries;

Considérant que la loi 8 (sanctionnée le 19 juin 1999) prévoit, à l'article 5, que le locataire devra réaliser dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pendant la période couverte par le renouvellement (1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2022), des investissements de même nature que ceux mentionnés à l'article 4, mais totalisant au moins 150 000 000 \$ en valeur de 2002 actualisée à un taux annuel de 10 %;

Considérant que le caractère propre et renouvelable de l'hydroélectricité apporte une valeur ajoutée importante à la production régionale de papier;

Considérant l'offre de partenariat stratégique déposée à l'assemblée générale des actionnaires d'AbitibiBowater le 9 juin 2011, par le président de la CRÉ, M. Georges Bouchard, le vice-chef du Conseil de bande de Mashteuiatsh, M. Florent Bégin, et le préfet de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, M. André Paradis, tous administrateurs de la CRÉ, laquelle invitait les dirigeants et actionnaires de la compagnie AbitibiBowater à :

- Orienter leurs efforts de restructuration et de diversification vers le développement de nouveaux produits et marchés;
- Contribuer au développement de la filière bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean et à la diversification de son secteur manufacturier en général;
- Profiter des revenus et avantages tirés de l'exploitation des ressources hydrauliques régionales pour soutenir cette restructuration et cette diversification;
- Accentuer l'implication sociale et communautaire de l'entreprise au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À CES CAUSES :

Il est proposé par M. Marc Pettersen, appuyé par M. André Paradis de réaffirmer la résolution adoptée le 20 octobre dernier à savoir :

- que la compagnie AbitibiBowater dépose la vision de développement stratégique de sa structure industrielle régionale pour les dix prochaines années au ministre et à la région;
- que les montants à être investis dans la région en vertu du renouvellement des baux des barrages et des centrales d'autoproduction électrique appartenant à AbitibiBowater, dont notamment la centrale Jim Gray, servent à :
 - maintenir en opération les usines de pâtes et papiers d'Alma et Kénogami;
 - favoriser la relance et le développement de ses autres installations au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
 - investir, dans les plus brefs délais, dans des projets structurants de reconversion et de diversification de ses usines en région vers de nouveaux produits et filières émergentes à valeur ajoutée en lien avec les nouvelles opportunités de marchés nationaux et internationaux;

- mettre à la disposition de la région un fonds de diversification économique de 10 M\$, au rythme de 1 M\$ par année. Ce fonds visera à soutenir l'émergence de projets novateurs de développement industriel, prioritairement à l'intérieur de la filière forestière, et sera principalement utilisé en soutien au développement des communautés impactées négativement en termes d'emplois et d'activité économique par cette nécessaire reconversion industrielle;

IL EST DEMANDÉ au gouvernement du Québec :

- Qu'il définisse les moyens financiers et outils qu'il entend mettre à la disposition des partenaires industriels du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour appuyer cette nécessaire reconversion à l'exemple des avantages consentis à Alcan en décembre 2006;
- Qu'il participe, en partenariat avec la compagnie, au fonds de diversification économique régional, et ce, en investissant un dollar pour chaque dollar investi par la compagnie;
- Qu'en ce qui concerne le renouvellement de tous les baux échus ou à venir visant la location de forces hydrauliques aux fins d'autoproduction industrielle, le milieu régional soit impliqué dans le processus décisionnel.

Le vote est demandé sur la résolution.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(CRÉ-CA-15-12-11 / 6.5)

7. Ententes spécifiques et administratives

7.1 Fonds de la recherche en agroalimentaire axé sur l'agriculture nordique (FRAN-02) – demande d'appui

Il est proposé par M. Jean-Denis Gill, appuyé par M. André Fortin et résolu à l'unanimité que la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean appuie les démarches du Centre de transfert collégial Agrinova qui vise à obtenir un aide financière dans le cadre du programme fédéral d'innovation en agriculture afin de procéder à l'embauche d'une ressource professionnelle affectée à l'élaboration du programme de recherche qui définira les axes d'intervention du *Fonds de recherche en agroalimentaire axé sur l'agriculture nordique (FRAN-02)*.

(CRÉ-CA-15-12-11 / 7.1)

8. Table Québec – Régions

Il n'y a pas eu de rencontre de la Table Québec-régions depuis la dernière rencontre du conseil d'administration. Cependant, le président informe de l'avancement des travaux du comité provincial mis en place afin de convaincre le gouvernement de renouveler le financement du programme des démarcheurs bois. Il est rappelé que le président est membre de ce groupe de travail.

9. Correspondances

9.1 Projet de loi 499 – Loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation

Le conseil d'administration prend acte d'une correspondance du député André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement régional et occupation du territoire. Celle-ci est accompagnée d'une proposition de loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation.

10. Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté aux affaires diverses.

11. Période de questions

Aucune question n'est soulevée par les observateurs présents à cette rencontre du conseil d'administration.

12. Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le 19 janvier 2012.

13. Clôture de la réunion

La réunion est levée sur proposition dûment appuyée à 16H00.

M. Georges Bouchard
Président
Président d'assemblée

M. Jean-Marie Claveau
Secrétaire-trésorier

Alain Belley
Conseiller en développement
Secrétaire d'assemblée
/ab